



Annexe à la délibération n° 2021-08-02 du 3 juin 2021

***CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INGÉNIERIE DU
Syndicat Mixte du PARC NATUREL RÉGIONAL DES
BARONNIES PROVENÇALES AU SYNDICAT MIXTE DU PAS
DES ONDES POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE SUIVI DU
PLAN D'EAU DU PAS DES ONDES***

TABLE DES MATIERES

Préambule..... 3

ARTICLE Premier - Objet 5

ARTICLE 2 – Durée de la convention..... 5

ARTICLE 3 – Engagement des parties..... 5

ARTICLE 4 – Conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service 6

ARTICLE 5 – Modalités de suivi de la convention 7

ARTICLE 6 – Communication sur l’opération 7

ARTICLE 7- Litiges..... 7

ANNEXE 1 Programme détaillé de l’opération..... 8

ANNEXE 2 Enveloppe financière prévisionnelle et plan de financement 9

ANNEXE 3 Modèle de trame pour le suivi du temps de travail des agents du Parc naturel régional des Baronnies provençales aux syndicat mixte du Pas des Ondes..... 10

- Vu l'article L5721-9 du Code général des Collectivités Territoriales autorisant un syndicat mixte ouvert à mettre ses services à la disposition de ses membres ;
- Considérant que cinq des communes membres du syndicat mixte du Pas des Ondes (Chalancon, La Motte-Chalancon, La Charce, Cornillon sur l'Oule et Rémuzat) et le Département de la Drôme sont également membres du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
- Considérant la demande d'appui du syndicat mixte du Pas des Ondes formulée par courrier auprès du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales du... mai 2021 ;
- Considérant les orientations I.3.3 et II.2.2 de la charte du Parc visant respectivement à « Fédérer et innover pour garantir l'exigence d'excellence de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques » et « faire du Parc une zone pilote de tourisme durable » ;

Entre les soussignés

- Syndicat Mixte du Pas des Ondes, Maître de l'ouvrage représenté par Mme Martine CHARMET (Présidente) agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par (arrêté/délibération) en date du, d'une part, ci-après désigné SMPO ;
- Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, représenté par M. Claude AURIAS (président) dûment habilité par délibération du Bureau Syndical n° 2021-08-02-en date du 3 juin 2021, d'autre part, ci-après désigné PnrBp ;

PREAMBULE

Le Plan d'Eau de Pas-des-Ondes situé sur le territoire des communes de Cornillon-sur-l'Oule et de la Motte-Chalancon a été créé il y a 30 ans pour répondre à des préoccupations de gestion des crues. Il a ensuite été question de faire de cet aménagement un site voué au tourisme et aux activités de loisirs.

Le Syndicat mixte du Pas des Ondes regroupant 9 communes et le département de La Drôme a donc été créé afin d'assurer la gestion de ce nouvel espace de loisirs. Au fur et à mesure les équipements se sont multipliés et le site comporte désormais une plage, une aire de jeux, un étang de pêche, une mare pédagogique, un plan d'eau de baignade, des parkings, des BBQ et un snack.

Le Plan d'Eau est devenu au fil des années un site incontournable du tourisme drômois. Constituant un des rares sites de baignade en espace naturel, surveillé et sécurisé, le plan d'eau du Pas des Ondes est un pôle d'attractivité pour les familles des bassins de clientèle de la Drôme Provençale et du Diois. Il joue également le rôle de trait d'union entre ces deux zones touristiques majeures du département de la Drôme.

La fréquentation est très forte en période estivale en tant que lieu de baignade et également au printemps et à l'automne comme site de détente et de loisirs dans un cadre remarquable pour toutes les populations locales, résidents secondaires et touristes en séjour.

Le site adjacent au plan d'eau, propriété du Syndicat Mixte, est classé en Espace Naturel Sensible (ENS) du département de la Drôme et présente de grandes qualités en termes de paysages et de ressources naturelles préservées.

Jusqu'en 2018, le snack était géré par une délégation de service public et la baignade directement en régie par le SMPO.

En 2018, la fin annoncée d'une subvention d'équilibre versée par le département a contraint le SMPO à modifier la gestion du Plan d'Eau.

Ainsi, une Convention d'Occupation Temporaire a été passée avec un exploitant pour l'ensemble du site pour une durée de 3 ans (2019-2021).

Ce projet de développement repose sur les principes reconnus par tous comme les fondamentaux :

- ◆ Respect et valorisation des ressources naturelles et patrimoniales dans le cadre d'un développement ou tourisme durable
- ◆ Ouverture à tous et particulièrement aux clientèles familiales
- ◆ Maîtrise publique du site pour en garantir l'intégrité et la vocation de bien commun.

La reprise d'une gestion par le biais d'une DSP a ainsi été retenue à partir de la saison 2022.

Les objectifs stratégiques poursuivis par le présent projet de développement sont :

- ◆ Développer un pôle touristique de proximité rayonnant sur les 2 communautés de communes Diois et Baronnies provençales ;
- ◆ Donner de la cohérence et du sens au site aménagé du Pas des Ondes en lien avec le positionnement nature et activités de découverte des ressources du site – dans le respect de l'intégrité et de la quiétude du site ;
- ◆ Intégrer le site du Pas des Ondes comme une étape phare de circuits vélos (et notamment VAE) et de tourisme de famille en articulation avec le site des vautours de Rémuzat, d'une part et la station de Valdrôme, d'autre part.

L'aménagement du plan d'eau du Pas des Ondes contribue à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales à double titre. Celle-ci vise en effet dans son orientation I.3.3 à fédérer et innover pour garantir l'exigence d'excellence de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elle ambitionne ensuite de faire du Parc une zone pilote de tourisme durable (orientation II.2.2). Le Parc s'est engagé dans le cadre de ces deux orientations suivantes à :

- ◆ Accompagner les collectivités et les producteurs dans la recherche de pratiques respectueuses de la qualité des eaux (I.3.3)
- ◆ Accompagner les projets touristiques innovants en matière de développement durable (II.2.2) ;
- ◆ Expérimenter et transférer les bonnes expériences en matière de gestion environnementale des structures d'accueil (gestion de l'eau, collecte et traitement de leurs déchets, solutions économes en énergie, éco-construction, liens avec les modes de circulation douces, etc.) (II.2.2).

Dans ce contexte l'engagement du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales auprès du Syndicat Mixte du Pas des Ondes doit contribuer à une gestion de l'eau et des espaces qualitative d'une part et à l'aménagement d'un site touristique inscrit dans les principes du tourisme durable d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER - OBJET

Par (décision/délibération) en date du, le maître d'ouvrage a décidé de réaliser l'aménagement du plan d'eau du pas des Ondes conformément au programme et à l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-après à l'article 2.

L'objet de la présente convention est de définir l'engagement des parties dans la réalisation de ce projet en précisant les modalités d'accompagnement du Parc naturel régional.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention encadre le partenariat entre le PnrBp et le SMPO jusqu'au 31 décembre 2024. Elle est reconductible, après accord des parties, autant de fois que nécessaire.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES PARTIES

Engagements du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

La mission du PnrBp porte sur les éléments suivants :

- ◆ Ingénierie financière

Le PnrBp s'engage à accompagner le SMPO dans l'identification des sources de financements possibles du projet en plus de celles déjà identifiées (Région – CAR et / ou contrat de Parc- et Département), l'aide au montage des dossiers de subvention correspondants et la mise en place d'un outil de suivi des demandes de subventions. Le PnrBp s'engage à inscrire le Plan d'eau du Pas des Ondes dans la dynamique de l'espace valléen 2021-2027 selon des modalités à co-construire avec les partenaires. Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales s'engage à intégrer le plan d'eau du Pas des Ondes dans la réflexion globale liée à la gestion de la sur-fréquentation touristique de certains espaces naturels. A ce titre pourront par exemple être étudiés des suivis de qualité des eaux mutualisés entre plusieurs sites.

- ◆ Appui administratif

La référente « commande publique » du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et la direction se mobiliseront pour conseiller le SMPO dans le respect des principes de la commande publique pour la mise en œuvre du projet.

- ◆ Ingénierie technique

Le PnrBp mettra à disposition du temps de la chargée de mission éco-tourisme et / ou en charge du paysage en fonction des recrutements. Il mobilise ponctuellement les autres expertises du PnrBp en fonction des besoins du projet. Le PnrBp contribue à l'organisation des comités de suivi (représentants techniques) et de pilotage (représentants politiques) du projet en fonction des points à l'ordre du jour. Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales pourrait renforcer son appui au SMPO sous réserve d'obtention de crédits dédiés à

l'ingénierie de projet sur la question de la sur-fréquentation touristique dans le cadre de l'espace valléen : il pourrait notamment dans ce cadre assurer un appui dans la coordination technique du projet.

- ◆ Animation pédagogique de la mare et mise en place de chantiers participatifs sur les vergers

En fonction des choix réalisés par le SMPO, le PnrBp pourra apporter son appui sur ces sujets en mobilisant notamment son chargé de mission éducation au territoire et à l'environnement.

- ◆ Mise en place d'un dispositif de suivi des milieux et de la qualité de l'eau

Le PnrBp mettra en place un dispositif de suivi des milieux et de la qualité de l'eau ayant vocation à éclairer le SMPO et le délégataire dans la bonne gestion du site et la pérennisation de ses différentes fonctionnalités :

- Sportifs et de loisirs (baignade et pêche)
- Environnemental : mare pédagogique et préservation des écosystèmes
- Sanitaire : qualité des eaux de baignade

Cet engagement est conditionné par le recrutement par la Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales d'un doctorant en thèse CIFRE sur la thématique de l'eau.

L'appui global apporté par le PnrBp au syndicat mixte du Pas des Ondes est plafonné à 40 jours / an, tout agent confondu, pendant toute la durée de la convention. Le temps alloué au Pas des Ondes est suivi dans un tableau dont le modèle figure en annexe 3 à la présente convention.

Engagements du Syndicat Mixte du Pas des Ondes

Le SMPO valide l'engagement d'une réflexion visant à concevoir la réalisation d'un projet d'aménagement d'ensemble préalable à l'engagement des travaux et s'engage dans la réalisation d'un projet d'aménagement qui soit cohérent avec les principes de la charte du Parc et contribue à sa mise en œuvre. Pour atteindre cet aménagement qualitatif, le SMPO s'engage à mobiliser le CAUE de la Drôme.

Le SMPO réalise le choix des maîtres d'œuvre, assistances à maîtrise d'ouvrage et entreprises, avec le conseil du Parc et du CAUE si besoin et coordonne sur site les différentes interventions des entreprises et assure le contrôle des travaux sur site.

Le SMPO atteste du service fait, assure la réception des ouvrages et le règlement auprès des prestataires de services et de travaux qui établissent leurs factures à l'attention du SMPO.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Considérant que 5 des 10 membres du syndicat mixte du Pas des Ondes sont également membres du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, l'intervention du PnrBp est financée via les contributions statutaires des membres jusqu'à 40 jours par an.

Au-delà, d'autres modalités de remboursement des frais de fonctionnement du service devront être définies par voie d'avenant.

ARTICLE 5 – MODALITES DE SUIVI DE LA CONVENTION

Le comité de suivi

Il assure le suivi régulier des interventions sur site et est composé du SMPO et du PnrBp.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage valide les différentes étapes du projet et réunit, en plus des membres du comité de suivi, les partenaires institutionnels du SMPO, à savoir les Communautés de communes du Diois et des Baronnies en Drôme Provençale, les Offices de tourisme, des représentants d'un collectif citoyen et les financeurs du projet (Région Auvergne Rhône-Alpes et Conseil départemental de la Drôme). Il correspond également au comité de pilotage du projet déjà existant.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION SUR L'OPERATION

Les parties s'engagent à faire connaître ce partenariat et à s'informer mutuellement des démarches de communication engagées en lien avec cette convention avant toute action de communication.

ARTICLE 7- LITIGES

Chacune des parties est responsable de l'application de la présente convention pour ce qui la concerne. En cas de litige, les parties conviennent de privilégier la solution amiable à la voie contentieuse ; à défaut recours pourra être fait devant le Tribunal Administratif compétent.

Fait à Sahune, le

Pour le Syndicat Mixte du Parc naturel régional
des Baronnies provençales

Pour le Syndicat Mixte du Pas des Ondes

Claude AURIAS
Président

Martine CHARMET
Présidente

ANNEXE 1 PROGRAMME DETAILLE DE L'OPERATION

La première phase du projet de développement pour le plan d'eau du Pas des Ondes consiste en la remise à niveau de l'équipement créé il y a 30 ans.

En effet, avant de confier en DSP la gestion du snack, de l'activité de baignade et d'entretien du site constitué des 2 plans d'eau (pêche et baignade), le SMPO souhaite assurer les travaux de base, indispensables pour une exploitation dans de bonnes conditions. D'autres investissements dédiés à de nouvelles activités compatibles avec les principes fixés, pourraient être réalisés par le délégataire à sa charge.

La finalité de cette première phase est de mettre en gérance un équipement complet, en état et permettant aux preneurs de répondre aux attendus et valeurs fixés par le SMPO, notamment :

Accessibilité du site aux personnes en situation d'handicap :

Cette accessibilité est nécessaire à la fois pour les nombreux établissements locaux consacrés au handicap et qui fréquentent le site et pour une clientèle de personnes âgées importante pour laquelle le Pas des Ondes est le but d'une sortie familiale.

Elle répond également à la nécessité pour les bassins touristiques du Diois et de la Drôme Provençale d'élargir les offres labellisées Tourisme et Handicap notamment en termes d'activités de loisirs.

- Travaux prévus : tour du lac accessible, toilettes sèches et raccordées accessibles aux PMR. (Accès baignade et snack déjà accessibles)

Valorisation du site et protection des ressources naturelles

La fréquentation importante toute l'année impose de doter le site de réels moyens, de limiter les nuisances et de renforcer la qualité de l'entretien du site.

- Sont prévues la construction en dur de toilettes entretenues et accessibles pendant la période d'exploitation du site (mai à octobre) et des toilettes sèches entretenues et ouvertes 12 mois sur 12.
- L'amélioration de l'aire de service de camping-car qui permet de réduire les nuisances de cette fréquentation, conséquente toute l'année.

La valorisation des ressources par des initiatives locales sur le site en dotant un appel à projet de fonds permettant :

- La réhabilitation et l'animation de la mare pédagogique
- L'entretien, l'exploitation et l'animation pédagogique des vergers

Viabilité économique et pérennité des emplois

Le modèle économique du site repose sur un chiffre d'affaire conséquent réalisé par l'exploitant essentiellement grâce au snack. Des travaux de remise en état de cet outil sont indispensables pour réussir une exploitation dans les prochaines années

- Travaux de réfection de la terrasse et des façades bois

ANNEXE 2 ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET PLAN DE FINANCEMENT

Nature des travaux	MONTANT HT	MONTANT TTC	CAR	CD 26	SMPO
Travaux reprise terrasse restaurant	10 550 €	10 550 €	5 275 €		5 275 €
Refection lazure restaurant (murs et terrasse)	7 177 €	8 612 €	3 589 €		3 589 €
Toilettes classiques sur emplacement raccordé - ouvertes et entretenues pendant la période d'exploitation	43 936 €	52 725 €	21 968 €	13 181 €	8 787 €
Toilettes sèches /une unité ouverte et entretenue toute l'année	22 180 €	26 616 €	11 090 €	6 654 €	4 436 €
Aménagement de la borne de services Camping Car	8 555 €	10 266 €	4 278 €	3 422 €	856 €
Bornes de recharge vélos électriques	12 100 €	14 520 €	6 050 €	4 840 €	1 210 €
Relais Information Services	5 000 €	6 000 €	2 500 €	2 000 €	500 €
Tour du lac accessible PMR	13 440 €	16 128 €	6 720 €	5 376 €	1 344 €
Mare pédagogique	10 000 €	10 000 €	5 000 €	4 000 €	1 000 €
Vergers et jardins	3 000 €	3 000 €	1 500 €	1 200 €	300 €
imprévus et AMO 10%	13 600 €	16 320 €	6 800 €	4 080 €	2 720 €
	149 538 €	158 417 €	74 769 €	44752,8	30 016 €

Première tranche 2021			Source de financement
	50%	75 000 €	Région CAR
DONT		37 500 €	CAR CC Baronnies en Drôme Provençale
		37 500 €	CAR CC Diois
	30%	45 000 €	Département
	20%	30 000 €	Emprunt SMPO

ANNEXE 3 MODELE DE TRAME POUR LE SUIVI DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENÇALES AUX SYNDICAT MIXTE DU PAS DES ONDES

	Agent du Parc naturel régional	Objet	Date	Nombre de jours
Ingénierie financière				
	Agathe Cazé	Intégration Pas des Ondes dans candidature EV		0,1
Appui administratif				
	Emilie Ruin	Etablissement de la convention SMPO / PnrBp	Avril-mai	0,5
	Marie-Laure Gravelat et Emilie Ruin	Note juridique technique	2 ^e quinzaine de mai	1
Ingénierie technique				
	Agathe Cazé et Emilie Ruin	Déplacement +CAUE	23.03	0,5
	Emilie Ruin	Point SMPO (tenue + CR)	27.04, 25.05	
	Quentin Martinez	Analyse croisée dossier Sympetrum et annexe entretien de CDC DSP	20.05	0,5
Suivi de la qualité des eaux				
	Emilie Ruin	Etablissement du CDC profil de baignade + consultation	2 ^e quinzaine mai	1,5
Suivi jours				
Jours engagés année 2021				40
Jours réalisés 2021				4,1
Jours restant à engager en 2021				35,9
Jours engagés année 2021-24				160
Jours réalisés cumulés				4,1
Jours restant à engager sur 2021-2024				155,9